

République Française
Département
Commune de Thauvenay

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/06/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
A la majorité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2020, le 23 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/06/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/06/2020.

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : FLEURY Élisabeth, RAFFESTIN Marjolaine, MM : COSNIER Fabrice, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel,

CROMARIAS David ayant donné procuration à MATTELLINI Gabrielle
JORSIN Fabienne
JOURDE Stéphane

A été nommé(e) secrétaire : M. DE SOUSA MACHADO Alexandre

2020_025 – Vote du budget primitif BP 248

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif de l'assainissement 2020 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 18 juin 2020, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 178 112.02 €

Dépenses et recettes d'investissement : 22 452.05 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	178 112.02 €	178 112.02 €
Section d'investissement	22 452.05 €	22 452.05 €
TOTAL	200 564.07 €	200 564.07 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 18 juin 2020,

Vu le projet de budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif de l'assainissement 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	178 112.02 €	178 112.02 €
Section d'investissement	22 452.05 €	22 452.05 €
TOTAL	200 564.07 €	200 564.07 €

Envoyé en préfecture le 03/07/2020

Reçu en préfecture le 03/07/2020

Affiché le

Berger
Levaut

ID : 018-211802624-20200623-2020_025-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/07/2020
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI



Matellini

République Française
Département
Commune de Thauvenay

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/06/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
A la majorité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2020, le 23 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/06/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/06/2020.

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : FLEURY Elisabeth, RAFFESTIN Marjolaine, MM : COSNIER Fabrice, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel,

CROMARIAS David ayant donné procuration à MATTELLINI Gabrielle
JORSIN Fabienne
JOURDE Stéphane

A été nommé(e) secrétaire : M. DE SOUSA MACHADO Alexandre

2020_026 – Vote du budget primitif BP 249

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif du logement 2020 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 18 juin 2020, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 52 350.37€

Dépenses et recettes d'investissement : 26 751.76€

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	52 350.37 €	52 350.37 €
Section d'investissement	26 751.76 €	26 751.76 €
TOTAL	79 102.13 €	79 102.13 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 18 juin 2020,

Vu le projet de budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif du logement 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	52 350.37 €	52 350.37 €
Section d'investissement	26 751.76 €	26 751.76 €
TOTAL	79 102.13 €	79 102.13 €

Envoyé en préfecture le 03/07/2020

Reçu en préfecture le 03/07/2020

Affiché le



ID : 018-211802624-20200623-2020_026-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/07/2020
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/06/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
A la majorité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2020, le 23 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/06/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/06/2020.

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : FLEURY Élisabeth, RAFFESTIN Marjolaine, MM : COSNIER Fabrice, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel,

CROMARIAS David ayant donné procuration à MATTELLINI Gabrielle
JORSIN Fabienne
JOURDE Stéphane

A été nommé(e) secrétaire : M. DE SOUSA MACHADO Alexandre

2020_027 – Élection des délégués du Syndicat Hydraulique

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-21, et L5211-7 et L. 5211-8 ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'aménagements hydrauliques et de maîtrise de l'érosion des sols agricoles dans le Sancerrois ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du syndicat hydraulique ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Pour le premier délégué titulaire

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 9

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

A obtenu : – Monsieur Curot 9 (neuf) voix

Monsieur Curot, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

Pour le second délégué titulaire

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 9

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

A obtenu : – Monsieur Dejardin Philippe 9 (neuf) voix

Monsieur Dejardin, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

Pour le premier délégué suppléant

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 9

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

A obtenu : – Monsieur Jacquin Emmanuel (neuf) voix

Monsieur Jacquin, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

Pour le second délégué suppléant

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 9

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

A obtenu : – Monsieur De Sousa Machado Faria Alexandre 9 (neuf) voix

Monsieur Jacquin, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

Sont désigner :

Les délégués titulaires sont : M Curot Sébastien et M Dejardin Philippe

Les délégués suppléants sont : M Jacquin Emmanuel et M De Sousa Machado Faria Alexandre

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 02/07/2020

Le Maire

Gabrielle MATTELLINI



République Française
Département
Commune de Thauvenay

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/06/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
A la majorité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2020, le 23 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/06/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/06/2020.

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : FLEURY Élisabeth, RAFFESTIN Marjolaine, MM : COSNIER Fabrice, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel,

CROMARIAS David ayant donné procuration à MATTELLINI Gabrielle
JORSIN Fabienne
JOURDE Stéphane

A été nommé(e) secrétaire : M. DE SOUSA MACHADO Alexandre

2020_028 – Fixation de la liste des noms en vue de la nomination des membres de la CCID

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune. Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants. La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant 23 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms (pour les communes de moins de 2 000 habitants).

Envoyé en préfecture le 06/07/2020

Reçu en préfecture le 06/07/2020

Affiché le

Reçu
Levraut

ID : 018-211802624-20200623-2020_028-DE

Voir annexe « 20200281 » envoyé en pièce autonome par acte à la délibération 2020_028.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/07/2020
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI



Commune de THAUUVENAY

Par délibération n° 2020_028..... en date du 23/06/2020, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales** (taxe foncière - TF, taxe d'habitation - TH et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
1 M.	LOUIS	ERIC	19/07/1972	26 RUE DE LA MAIRIE	CFE
2 M.	ALLILICHE	MOHAMED	05/05/1967	4 RUE DE LA FONTAINE PAULINE	CFE
3 M.	DEBAIZE	CLAUDE	27/02/1953	46 RUE DE LA FONTAINE	TH
4 MME	FLEURY	ELISABETH	03/01/1959	3 RUE DES QUATRE CHEMINS	TF
5 M.	CROMARIAS	DAVID	07/07/1968	7 RUE DE LA MAIRIE	TH
6 MME	ALLILICHE	CHRISTINE	05/08/1973	1 CHEMIN DE L'OUICHE	TF
7 M.	LEGER	PASCAL	28/06/1968	1 RUE DU MOULIN DE ROUSSEAU	TH
8 MME	LEONARD	COLETTE	17/12/1949	3 CHEMIN DU MAI	TF
9 MME	LALOUÉ	CHRISTINE	11/10/1968	1 RUE DE L'EGLISE	TF
10 M.	MATELLINI	ALAIN	15/10/1958	11 RUE DES QUATRE CHEMINS	TF
11 MME	JORSIN	FABIENNE	15/12/1969	6 CHEMIN DES BROUSSAILLES	TF

Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 06/07/2020

Reçu en préfecture le 06/07/2020

Affiché le

ID : 018-211802624-20200623-202002801-AU



Envoyé en préfecture le 06/07/2020

Reçu en préfecture le 06/07/2020

Affiché le

ID : 018-211802624-20200623-202002801-AU



Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12 M.	LANTHIEZ	DENIS	08/01/1961	6 RUE DE LA FONTAINE PAULINE	TF
13 MME	VATAN	MARLENE	27/04/1946	33 RUE DE LA MAIRIE	TF
14 MME	PEIRAZEAU	NATHALIE	06/04/1971	2 PLACE DU BOURG	TF
15 M.	BONVILLE	BRUNO	04/11/1963	9 RUE DU MOULIN	TF
16 MME	GOUZEAU	MICHELINE	27/09/1955	34 RUE DE LA FONTAINE	TF
17 M.	LALOUE	FRANCK	26/01/1971	5 CHEMIN DU MAI	TF
18 M.	DEGUIN	YVES	01/03/1953	26 RUE DE LA FONTAINE	TF
19 MME	POUBEAU	ANNE	15/02/1947	15 RUE DU MOULIN DE ROUSSEAU	TF
20 MME	SOLLET	ANNICK	11/03/1961	11 RUE DE LA MA RIE	TF
21 M.	BONNET	MICHEL	01/03/1948	15 RUE DE LA MA RIE	TH
22 M.	DELABY	PHILIPPE	18/03/1965	4 ROUTE DE COUARGUES	TH
23 M.	DENIS	FRANCOIS	05/03/1968	12 RUE DE LA MA RIE	TF
24 M.	LAYA	SEBASTIEN	23/05/1968	CHAMPGUILLON	TF
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					

Interlocuteur(s) de la commune	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
	DEJARDIN	PHILIPPE	mairie.thauvenay@wanadoo.fr	06 07 42 47 99